



RSA enfant et droit des parents à la CAF

Par **natacha26**, le **25/11/2014** à **09:38**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire mais en Congé Longue Maladie depuis janvier 2014 et séparée de mon mari depuis décembre 2013.

J'ai un fils de 20 ans (13/10/1994), étudiant en BTS, une fille de 13 ans ainsi qu'une autre fille de 20 ans (jumelle de mon fils, 13/10/1994) enceinte (naissance prévue en février 2015), qui vit chez moi et touche le RSA depuis août 2014.

La CAF me verse des d'allocations familiales juste pour 2 enfants depuis août 2014 (elle ne compte plus ma fille enceinte) et plus d'allocation familiale depuis octobre 2014. De plus elle me dit que je n'ai plus droit à l'allocation logement à partir de décembre 2014. Je touche environ 1.000 € par mois et j'ai un prêt pour la maison de 750 €. Est-ce normal ?

Merci de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **25/11/2014** à **09:54**

bjr,

je suppose que votre ex-mari vous verse des pensions alimentaires pour vos 3 enfants qui viennent s'ajouter à vos revenus.

comment votre fille de 20 ans peut-elle toucher le rsa puisque que l'âge minimale est de 25 ans.

cdt

Par **Tisuisse**, le **25/11/2014** à **10:08**

Bonjour,

Par ailleurs, votre fille enceinte vit avec le futur papa de l'enfant, donc chez vous, ou non ?

Par **aguesseau**, le **25/11/2014** à **11:25**

je rajoute que lorsque on touche 1000 € et qu'on doit rembourser 750 € de remboursement de prêt, il serait peut être sage d'envisager la vente de ce bien.